Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025298-DE

Haute Cornouaille
Communauté de Communes

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2025-298	Nomenclature 5.7
Ressources Humaines – Mise en place d'un règlement d'utilisation des véhicules	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
29	27	28

L'an deux mille vingt-cinq, le onze décembre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le quatre décembre deux mille vingt cinq par voie électronique, conformément à la délibération du Conseil communautaire du 22 octobre 2020, relative au règlement intérieur des instances et en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Monsieur Bernard SALIOU,
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Bernard SALIOU

EXPOSE :

La Communauté de communes de Haute Cornouaille dispose d'un parc automobile mis à disposition de ses agents dans le cadre de leurs déplacements professionnels.

Le Bureau communautaire du 25 novembre dernier a délibéré et validé la proposition de ne pas attribuer de véhicule de fonction mais d'attribuer des véhicules de service avec autorisation de remisage à domicile de façon permanente sur les emplois de responsable des services techniques et responsable du service Eau potable et Assainissement collectif.

Le présent règlement détaille les modalités d'affectation et d'utilisation des véhicules alloués aux agents.

Il concerne les cas suivants :

- véhicules de service affectés à un agent avec autorisation de remisage à domicile,
- véhicules de service affectés à un agent sans autorisation de remisage à domicile,
- véhicules de service affectés à un groupe d'agents, une direction ou un service.

Sont considérés comme véhicules de service, les véhicules dont les agents ont l'utilité pour les seuls besoins de leur activité professionnelle, pendant les heures et jours d'exercice de celle-ci et qui demeurent, le reste du temps, à la disposition du service.

La bonne gestion de ces véhicules, conformément à la réglementation en vigueur et dans un souci de transparence, suppose que les utilisateurs soient informés des principes relatifs à leur emploi.

Considérant l'avis favorable du Comité social territorial du 25 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité, a approuvé le règlement d'utilisation des véhicules de services de la Communauté de communes de Haute Cornouaille.

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 11 décembre 2025.
Le Président,
Bernard SALIOU

Le Président :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-242900561-20251211-DELIB2025298-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 DECEMBRE 2025

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	SUPPLEANT	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X			
Michèle LALLOUET	X			
Christian PERON	X			
Hélène LOLLIER		X		Pouvoir à Christian PERON
Bernard NOEL	X			
Claude JONCOUR	X			
Francis LE BAUT	X			
Joëlle LE BIHAN	X			
Michel LE SANN	X			
Franck STERVINOU		X		
Yvon COQUIL	X			
Jean-François SARREAU	X			
Annick BARRE	X			
Emmanuel LE ROY	X			
Michel LE ROUX	X			
Martine QUEMERE	X			
Marguerite BLEUZEN	X			
François MORVAN	X			
Jocelyne BOULC'H	X			
Denis SALAUN	X			
Stéphane GUILLOU	X			
Jean-Claude GOUIFFES	X			
Bernard SALIOU	X			
Eric BIZOUARN	X			
Guy CITERIN	X			
Nicole RIOU-CANEVET	X			
François LE CLECH	X			
Lenaïk JOURDREN	X			
Philippe ANSQUER	X			

Nombre de membres titulaires : 29
Nombre de membres présents : 27
Nombre de pouvoirs : 1

Était également présente :
Morgane ROBIC, assistante de direction